

Minima sociaux

Revalorisation des montants, seuils et plafonds à compter du 1er avril 2023

Domaine(s) :

- Santé, Retraite, Action sociale, L'Enim

À compter du 1er avril 2023, certaines prestations et les plafonds de ressources correspondants sont revalorisés.

Retrouvez les prestations impactées [sur notre page dédiée](#) [1] :

- Pensions d'invalidité, revalorisées de 0,1 %
- Majoration tierce personne
- Frais funéraires
- Allocation décès
- Salaire annuel minimum

Mis à jour le 13/04/23

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/revalorisation-montants-seuils-et-plafonds-compter-du-1er-avril-2023>